



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mercredi 15 juillet 2026, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 155, chemin du Lac-Millette

L'objet est d'autoriser :

- une superficie d'affichage de 4,32 m² répartie sur trois enseignes, alors que l'article 269.4 indique que, pour un établissement ayant une superficie comprise entre 150 m² et 300 m², la superficie d'affichage totale autorisée est de 2 m² répartie sur deux enseignes;



Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 22 juin 2026.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA